

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 30 01 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

### Étaient présents :

M. DEPOUEZ  
M<sup>me</sup> LE GALL  
M. ROUAULT  
M<sup>me</sup> LEFEBVRE-BERTIN  
M. BOUFFORT  
M. GARNIER  
M<sup>me</sup> BOISNARD  
M. AUBERT  
M<sup>me</sup> MASSART  
M. TRUBERT  
M<sup>me</sup> KHAN  
M. MOKHTARI  
M. BABOU  
M<sup>me</sup> LOCHOU-REGNARD  
M. PHILOUX  
M. CHAIZE  
M<sup>me</sup> HERCEG-GALESNE  
M<sup>me</sup> DANIELOU  
M<sup>me</sup> PAIMPARAY-KANY  
M<sup>me</sup> BRICE  
M<sup>me</sup> LEVENÉ  
M. PAUGAM  
M. LEMARCHAND  
M<sup>me</sup> BATAILLE  
M. LUCET  
M. PERRUDIN  
Mme QUEMENER  
M. GAISLIN  
M. BAILLY

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Présents à l'ouverture de la séance : 25

Quorum réuni

### Étaient excusés :

M. CORVOL a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.  
M<sup>me</sup> SIMONESSA a donné pouvoir à Mme QUEMENER.

### Étaient absents :

Mme CABANIS.  
Mme MAUGEAIS.  
M. TRUBERT jusqu'à 20h40.  
M<sup>me</sup> DANIELOU jusqu'à 20h36.  
M. LEMARCHAND jusqu'à 20h37.  
M<sup>me</sup> BATAILLE jusqu'à 20h32.

### Secrétaire de séance :

M. PAUGAM.



26/14 - 30 janvier 2024

## Finances - Extension du cimetière de Beausoleil - Approbations de l'opération et des modalités de financement et demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) - Appel à projets 2024.

Le rapporteur,

- rappelle qu'une première tranche du cimetière Beausoleil, réalisée en 2012, a permis de répondre aux besoins d'inhumation et d'accueil des cendres des défunts.
- informe, qu'en 2024, arrivée au terme des concessions possibles, et afin de répondre aux nouvelles pratiques de sépultures, la commune de Pacé envisage de réaliser la deuxième tranche de ce projet.
- informe qu'un architecte paysagiste a été retenu en 2023 pour réaliser les études de conception et concevoir le plan d'ensemble.
- informe que cette extension sera harmonisée avec l'existant et conservera l'écriture urbaine et l'identité paysagère initiale. L'aménagement d'ensemble, les allées et le positionnement des sépultures, seront harmonisés avec cohérence, permettant au visiteur de ne pas avoir une impression de rupture entre les deux parties du cimetière.

Pour ce qui concerne les sépultures, le besoin estimé est de 100 emplacements pour les inhumations et 100 emplacements pour les caves urnes cinéraires à échéance 2027.

De plus, l'aménagement d'un jardin du souvenir pour les enfants sera réalisé. Il devra permettre la mise en place d'objet symbolique de mémoire.

Il est précisé que le projet devra être conçu avec un fort caractère paysager, les surfaces imperméabilisées devront être réduites au strict nécessaire et la gestion des eaux pluviales sera aérienne.

Des lieux de repos pour les visiteurs seront intégrés. Ils seront protégés de l'ensoleillement par une implantation judicieuse de végétaux. Il est nécessaire de prévoir des assises publiques type fauteuil en mobilier urbain ou bancs. Ces aménagements seront imaginés afin de permettre aux visiteurs de se recueillir.

Des espaces pour la gestion des plantes seront prévus, des espaces de rempotage d'entretien des plantes vertes, de stockage de terre.

- informe que l'estimation de l'opération est de 484 293,40 € HT, décomposée comme suit :
  - Travaux pour un montant de 419 988,00 € HT,
  - Missions de maîtrise d'œuvre pour un montant de 37 174,00 € HT,
  - Frais et études divers pour un montant de 27 131,40 € HT.
- informe que cette opération peut être subventionnée dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 30% du plafond de dépenses fixé à 200 000,00 € HT.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

- Subvention au titre de la D.E.T.R. : 60 000,00 € HT
- Part communale : 424 293,40 € HT

**Soit : 484 293,40 € HT**

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

**Considérant l'avis favorable émis par la commission « Travaux, bâtiments et voirie » du 10 janvier 2024,**

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE :**

l'opération d'extension du cimetière de Beausoleil ;

**APPROUVE :**

les modalités de financement définies ci-dessus ;

**SOLLICITE :**

la subvention au titre de la D.E.T.R., correspondant à 30%, du plafond de dépenses fixé à 200 000,00 € HT, soit 60 000,00 € HT ;

**AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**VOTE : Unanimité.**

Quorum réuni 29 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Philippe PAUGAM.



Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

